YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 31 mars 1998 et de la publication le 31 mars 1998
Le Maire.

CONSEIL MUNICIPAL DU 23/03/98
DELIBERATION N° 98/03/318

OBJET : DENOMINATION DE LA VOIE NOUVELLE RELIANT LES DEUX PARKINGS ET DE LA PLACE DONNANT SUR LA RUE CHARLES DE GAULLE

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que les travaux de réalisation des deux parkings et de leur voie de liaison dans le Centre Ville, secteur de l'Hôpital Calmette, sont pratiquement achevés,

CONSIDERANT que pour faciliter l'accès du secteur à l'ensemble des Services Publics et permettre le repérage de la voie et de la place sur les plans de la Ville, il convient de dénommer :

- la voie de liaison située entre le parking de la rue de l'Eglise et le parking de la rue Charles de Gaulle,
- la place reliant le parking de la rue de l'Eglise à la rue Charles de Gaulle.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE la dénomination :

- d' ***Allée Camille Guérin*** pour la voie de liaison située entre le parking de la rue de l'Eglise et le parking de la rue Charles de Gaulle,
- de ***Place Charles Péguy*** pour la place reliant l'allée Camille Guérin à la rue Charles de Gaulle.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

3 1 MARS 1998
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Pour extrait conforme,

Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE